



## > Finances : sujet exclusif de la séance du 12 avril qui adoptait - à l'unanimité - le premier budget d'ELAN

### • COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

La fusion impliquait la validation des comptes administratifs des trois anciennes Comcom, le budget général et les budgets annexes ; soit 28 délibérations !

*Synthèse des finances avant la fusion des Comcom : l'Aurence Glane Développement (AGD), Monts d'Ambazac et Val du Taurion (MAVAT) et Porte d'Occitanie (PO).*

	AGD	MAVAT	PO
<b> FONCTIONNEMENT </b>			
Dépenses	4 431 091.35 €	2 120 539.25 €	847 941.21 €
Recettes	4 838 596.00 €	2 295 896.15 €	1 704 711.67 €
Résultat de clôture	407 504.65 €	175 356.90 €	856 770.46 €
<b> INVESTISSEMENT </b>			
Dépenses	1 159 100.69 €	440 283.15 €	974 496.45 €
Recettes	1 782 497.55 €	685 749.78 €	701 249.87 €
Résultat de clôture	623 396.86 €	245 466.63 €	-273 246.58 €
<b>SOLDE FINAL</b>	<b>1 030 901.51 €</b>	<b>420 823.53 €</b>	<b>583 523.88 €</b>

ELAN aura aussi à gérer l'ensemble des budgets annexes des anciennes communautés, à savoir : les budgets du Pôle Excellence Rural, des Ateliers Relais, des Zones d'Activités, des commerces, du SPANC (assainissement non collectif), des logements sociaux et autres locations.

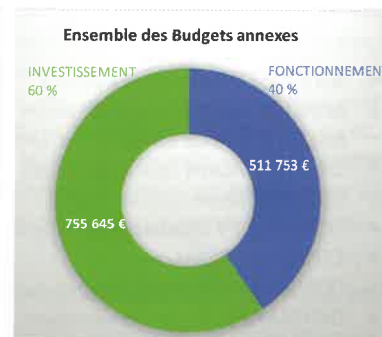
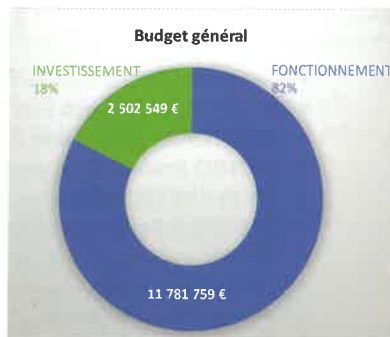
Nous avons additionné de façon très artificielle la balance de ces budgets qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à hauteur de 511 768 € en fonctionnement et 755 995 € en investissement.

L'ensemble des documents comptables met en lumière la saine situation financière des 3 ex Comcom.

### • BUDGETS 2017

Ils intègrent en recettes les excédents constatés sur les exercices antérieurs. ELAN commence sa construction sur des bases financières très favorables.

Avec près de 15 millions d'euros de budget, ELAN est un élément moteur de l'économie locale !



## > Parlons fiscalité

Les taux des taxes communautaires ont été fixés de manière à ne pas aggraver la pression fiscale sur l'ensemble du territoire. Toutefois, s'agissant de taux moyens, l'incidence dans chaque commune est différente.

Chaque commune, chaque Maire, garde la maîtrise de sa fiscalité. ELAN assumera des mécanismes de compensation.

### Les taux

**Taxe d'habitation** : 9.98 % **Taxe foncier bâti** : 1.47 % **Taxe foncier non bâti** : 7.28 % **Cotisation foncière des entreprises** : 29.03 %  
**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : pour les ex AGD et MAVAT qui fonctionnaient déjà à la TEOM le taux 2017 est en baisse et passe à 9,90%

